

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 598)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 503

présenté par

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général au nom de la commission des finances

ARTICLE 9

- I. – Supprimer l’alinéa 2.
- II. – En conséquence, supprimer l’alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir la rédaction de l’article 9 adopté par l’Assemblée nationale qui prévoit la suppression de dépenses fiscales inefficaces, dans sa version adoptée par l’Assemblée nationale.

Cet article n’est pas le bon vecteur pour supprimer la TGAP sur les matériaux d’extraction qui, a par ailleurs, une utilité incitative certaine à l’utilisation de matériaux recyclés.